

Dispositif	Stratégie (Axe)	Date clôture	Type de bénéficiaires	Opérateur	Objectifs	Projets	Détails porteurs	Nature aides
Soutien au déploiement de stations de recharge pour véhicules électriques	Transition écologique et énergétique	31/12/24	Collectivités : EPCI, syndicats, consortium	ADEME	Développer le réseau de stations de recharge haute puissance en métropole afin d'accélérer l'adoption de véhicules électrifiés. Ces infrastructures sont destinées aussi bien aux besoins des particuliers qu'à ceux des professionnels du transport de passagers et de marchandises. Elles seront complémentaires aux infrastructures de recharge normale (recharge du quotidien).	Il est attendu des projets d'ampleur, présentant des réseaux d'à minima 100 points de recharge par projet pour les réseaux portés par des opérateurs privés et 50 points de recharge par projet pour les réseaux portés par des collectivités, des AOM ou AODE. Chacune des stations dispose d'un minimum de 4 points de recharge, dont 2 de puissance unitaire maximale d'au moins 150 kW. Coût du projet (hors ZNI) de 5M minimum pour les réseaux portés par des opérateurs privés, et 3M pour les collectivités, AOM, AODE.	Opérateurs ou consortium d'opérateurs privés en capacité d'installer et d'exploiter un réseau, syndicats intercommunaux agissant pour le compte des collectivités, entités titulaires de la compétence de création et d'entretien d'infrastructures de recharge (intercommunalités, établissements publics, AOM).	Taux maxi de subvention : 30 % des coûts éligibles pour les métropoles 40 % pour les stations territoires Etudes plafonnées à 25k€ par projet Aide plafonnée à 15M€ par entreprise
Systèmes énergétiques – EnR (Indus EnR)	Transition écologique et énergétique	15/10/24		ADEME				
Produits biosourcés et biotechnologies industrielles	Transition écologique et énergétique	15/01/24		ADEME	Développer une filière industrielle française compétitive avec comme priorités : l'élargissement des gisements de biomasse, la démonstration de procédés de transformation, la mise en œuvre d'unités industrielles de production de molécules biosourcées. Les produits biosourcés contribuent à réduire la dépendance de notre industrie aux ressources fossiles	Ils doivent permettre des économies d'échelle et in fine une réduction des coûts d'investissement et de production, par leur capacité de déploiement à grande échelle sur le territoire français. Les projets concernent les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration échelle 1. Coût total : minimum 2M pour thèmes 1 et 2 et 5M pour l'industrialisation	Entreprises petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies et/ou de solutions ambitieuses, innovantes et durables. Jusqu'à 5 partenaires, devant porter 400k de dépenses éligibles	
Première usine	Industrie et services	15/12/26		BPI France				

Industrialisation et Capacités Santé 2030	Santé	09/01/24	Etablissements de santé	BPI France	Soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs de la biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.	<p>Le projet devra avoir pour objet la production industrielle d'un produit en lien avec les thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les projets individuels : être porté par des start-up, des PME, des ETI, ou des grandes entreprises (par exception pour des projets de relocalisation de production stratégique), sur une durée indicative comprise entre 12 et 48 mois avec une assiette de dépenses minimale de 1 million d'euros. - Pour les projets collaboratifs, être porté par une entreprise (chef de file), quelle que soit sa taille, et associant un ou plusieurs partenaires (entreprises, organismes de recherche ou laboratoires de recherche venant en soutien de ces entreprises ; associations, etc.), dont au moins 1 PME, sur une durée indicative comprise entre 12 et 48 mois avec une assiette de dépenses minimale de 2 millions d'euros. - Biothérapies : proposer ou participer à la constitution de lignes de productions innovantes et usines « 5.0 » (intégration d'innovations au sein d'unités, développement de nouvelles technologies ou nouvelles lignes de production). - Maladies infectieuses : contribuer au développement de filières de production de contre-mesures souveraines de bout en bout, capables de fonctionner en temps de crise. Ils doivent avoir une composante industrielle majoritaire et proposer une solution innovante. - Dispositifs médicaux : industrialisation de dispositifs médicaux (et de diagnostic in vitro) innovants ou utilisant des techniques de production innovantes, ou des dispositifs médicaux dont la production sur le territoire national est stratégique pour la souveraineté sanitaire. 	Les entreprises candidates ne doivent pas être en difficulté au sens de la réglementation européenne. projets individuels : start-up, PME, ETI, ou grandes entreprise (dépenses de 1M) ou projets collaboratifs portés par une entreprise associant un ou plusieurs partenaires (2M minimum)	subventions et/ou d'avances remboursables.
Intrants – réduction de la dépendance	Réduction de la dépendance	30/01/24		BPI France				
Réacteurs nucléaires innovants	Transition écologique et énergétique	28/06/23	Entreprise	BPI France	Soutenir de nouveaux réacteurs nucléaires, qu'il s'agisse de fission ou de fusion, en rupture a regard des réacteurs en exploitation et qui permettraient de répondre aux enjeux environnementaux actuels et futurs. Le programme d'AAP prévoit une série de 3 AAP pour soutenir des réacteurs nucléaires innovants dédiés chacun préférentiellement à une phase des 3 phases du continuum d'innovation suivantes : (i) maturation initiale, (ii) preuve de concept et (iii) prototypage. Le présent AAP cible préférentiellement les projets en phase de maturation initiale	Projets de R&D sur des concepts de réacteurs nucléaires en rupture (amélioration de la compétitivité des réacteurs, de la sureté de fonctionnement, de la protection physique, de la gestion des substances radioactives ...). Les réacteurs, à fission ou à fusion nucléaire, doivent avoir pour objectif principal la production d'énergie. Assiette de dépenses supérieure à 5M€	Société seule ou en tant que chef de file d'un consortium (associations, organismes de recherche)	

Aide à l'investissement de l'offre industrielle des énergies renouvelables	Transition écologique et énergétique	01/01/24	Entreprise	ADEME	Soutenir des projets d'investissement permettant de développer les capacités industrielles dans le domaine des EnR et accompagner l'industrialisation de la production et/ou l'assemblage des composants, y compris des technologies innovantes de réseaux	Création ou investissements dans des unités de production existantes pour augmenter leurs capacités ou diversifier vers la production de matériels répondant aux nouveaux marchés. Budget supérieur à 2M€ pour les projets individuels (1M si il est porté par une PME) et supérieur à 4M€ pour les projets collaboratifs	Entreprise unique, quelle que soit sa taille ou consortium qui rassemble des partenaires industriels et/ou des acteurs émergents	
Développement de briques technologiques et démonstrateurs pour les systèmes Énergétiques	Transition écologique et énergétique	15/09/23	Entreprise	ADEME	Soutenir des projets d'innovation permettant le développement de briques technologiques et de démonstrateurs pour les systèmes énergétiques	Les projets devront s'inscrire dans une des 3 thématiques prioritaires : le photovoltaïque, l'éolien flottant, les réseaux énergétiques. Le niveau de maturité des solutions doit permettre leur commercialisation ou leur industrialisation à l'issue du projet. Le coût total du projet devra être de 1,5M€ minimum	Entreprise seule ou consortium, composé d'entreprises ou d'établissements de recherche (chaque partenaire doit apporter au moins 300K€ de dépenses éligibles)	
Développement de briques technologiques et démonstrateurs - Réalisations de premières industrielles associant l'offre et la demande	Transition écologique et énergétique	16/10/23	Entreprise	ADEME	Accélérer la mise sur le marché de technologies et/ou de solutions ambitieuses et durables pour décarboner l'industrie, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la Démonstration.	Volet 1: projets pour le développement de briques technologiques innovantes et d'actions de démonstration (généralement consortium d'académiques et d'industriels de l'offre). Volet 2 : Consortium d'un ou plusieurs industriels présentant une offre de décarbonation ou étant prêt à accueillir une solution innovante sur leur site. Les coûts totaux des projets doivent être supérieurs à 1,5M€.	TPE, PME, ETI, Grands Groupes	
Favoriser le développement de Zones Industrielles Bas Carbone	Transition écologique et énergétique	15/02/23	Entreprise Collectivités	ADEME	Accompagner les territoires industriels dans leur transformation écologique et énergétique afin de gagner en compétitivité et en attractivité. Ce programme permettra aussi de faire rayonner à l'échelle internationale les technologies, innovations et le savoir-faire industriel français	Ils doivent viser l'accélération de la décarbonation de leur zone industrielle, en mettant en œuvre un ensemble d'investissements, d'expérimentations, de synergies et d'innovations. Ces zones industrielles intègrent ainsi une stratégie d'entraînement en vue de leurs élargissements ou de leurs diffusions sur d'autres territoires	En priorité un groupement juridiquement constitué représentant l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer positivement au projet (acteurs industriels, collectivités locales, gestionnaires d'infrastructures ... ou à défaut un consortium de maximum 3 acteurs	
Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux	Transition écologique et énergétique	30/06/23	Entreprise	ADEME	Sélectionner des projets de démonstrateurs développant de nouveaux produits, technologies, modèles d'affaires ou services, permettant de développer le recyclage et de contribuer à la transition d'un modèle économique linéaire «fabriquer, consommer, jeter» vers un modèle plus circulaire	Peuvent porter sur l'ensemble de la chaîne de valeur du recyclage : conception des produits, collecte et tri des déchets, préparation de la matière et réincorporation de la matière	Entreprise seule ou consortium (entreprises et établissements de Recherche)	
Innovations en biothérapies	Santé / Santé du futur	21/11/23	Entreprise	BPI France	Réduire la dépendance aux approvisionnements et tirer profit des nombreux acteurs et de l'écosystème de formation français pour en faire un leader européen en bioproduction pharmaceutique. Cet AAP s'inscrit plus spécifiquement dans la volonté de catalyser et maintenir l'excellence de notre recherche en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations	Solutions innovantes portant sur 2 thématiques : Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale et Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies. Les projets doivent avoir l'ambition de structurer une filière en France	Projets individuels ou projets collaboratifs dans la limite de 4 partenaires devant associer a minima une PME ou ETI	

Boussole des jeunes	Education et jeunesse / Education, formation, jeunesse et culture	30/06/23	association, collectivité territoriale ou tout organisme doté de la personnalité morale, en capacité de rassembler des partenaires publics ou privés du territoire.	Agence Nationale pour la Renovation Urbaine	Permettre un accompagnement des jeunes facilité, augmenter la lisibilité pour les offres dédiées à la jeunesse et améliorer la coopération des acteurs. Remobiliser les jeunes les plus en difficulté et éloignés de la connaissance des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.			
Soutenir les alternatives vertes	Education et jeunesse / Education, formation, jeunesse et culture	Courant 2025	entreprises, associations ou opérateurs culturels	Caisse des dépôts	i) faire émerger plus de solutions techniques et de processus verts dans les pratiques de la culture, ii) permettre la généralisation de ces solutions et processus, iii) favoriser de nouveaux usages plus durables dans le secteur culturel	projet d'expérimentation, d'amélioration, d'innovation (incrémentale), voire de rupture technologique en faveur des alternatives vertes au bénéfice du secteur culturel.		
Favoriser le développement d'infrastructures ouvertes et pérennes permettant de réserver et de payer l'ensemble des offres culturelles du territoire	Education et jeunesse / Education, formation, jeunesse et culture	2025	1) entreprises 2) prestataires de billetterie, 3) entreprises, associations et établissements du secteur des industries culturelles et	Caisse des dépôts	3 objectifs principaux : 1) Faire émerger des solutions de billetterie souveraines, de taille critique, multi-langues, interopérables et multi-canal qui préservent les marges des entreprises et institutions culturelles ; 2) Accroître la transformation digitale du secteur au travers de la billetterie, notamment en favorisant le partage de la donnée et 3) Permettre à de plus petits acteurs d'être équipés de solutions de billetterie performantes et simples d'usage		1) entreprises innovantes travaillant sur les sujets de commercialisation (billetteries, gestion de la relation avec le client...), 2) prestataires de billetterie, 3) entreprises, associations et établissements du secteur des industries culturelles et créatives	
Compétences et métiers d'avenir	Education et jeunesse / Education, formation, jeunesse et culture	30/06/23	entreprise, association, organisme de formation ou d'accompagnement, donneur	Agence nationale de la recherche et Caisse des dépôts	répondre aux besoins des entreprises en matière de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir afin de s'inscrire dans la stratégie France 2030. Il s'agira de (1) : identifier les diagnostics de besoin en compétences et en formation et (2) : financer les projets les plus adaptés aux besoins de demain	2 catégories : diagnostics ou dispositifs de formation (enseignement supérieur et enseignement scolaire ou formation continue)	Consortium associant a minima une entreprise, un organisme de formation ou d'accompagnement, un donneur d'ordre public dans l'achat de formation continue des chercheurs d'emploi (conseils régionaux, Pôle emploi, OPCO)	
Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques	Innovation des entreprises, industries et services	31/12/24	opérateurs privés	ADEME	développer le réseau de stations de recharge haute puissance en métropole (10 principales métropoles) et dans les territoires (autres métropoles, villes moyennes, territoires ruraux etc.) afin d'accélérer l'adoption de véhicules électrifiés. Ces infrastructures sont destinées aussi bien aux besoins des particuliers qu'à ceux des professionnels du transport de passagers et de marchandises. Elles seront complémentaires aux infrastructures de recharge normale (recharge du quotidien)	coût du projet (hors ZNI) de 5M minimum pour les réseaux portés par des opérateurs privés, et 3M pour les collectivités, AOM, AODE	opérateurs ou consortium d'opérateurs privés en capacité d'installer et d'exploiter un réseau, syndicats intercommunaux agissant pour le compte des collectivités, entités titulaires de la compétence de création et d'entretien d'infrastructures de recharge (intercommunalités, établissements publics, AOM)	Enveloppe : 100M

Première usine	Innovation des entreprises, industries et services	15/12/26	PME et ETI	BPI France	Permettre aux startups et PME industrielles de trouver un financement pour construire leur première usine. En adaptant l'écosystème d'innovations aux start-up, l'objectif est d'encourager les jeunes entreprises à prendre le risque d'innover et de se lancer	a) implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants, b) mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups. Dans les deux cas les dépenses totales doivent dépasser 5M.	PME, ETI si elle présente des caractéristiques d'innovation et d'hypercroissance ou structure ad hoc dès lors qu'il s'agit du développement de capacités industrielles mutualisées pour une ou des start-ups et PME	Enveloppe : 550M
Aide au développement deeptech	Innovation des entreprises, industries et services		startup	BPI France	Aider les entreprises, qui mènent des projets d'innovation technologiques deeptech, comportant des travaux de recherche industrielle ou de développement expérimental, à mettre au point des produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation	Projets en lien avec une innovation de rupture	Startup deeptech : entreprise vectrice d'innovation en se développant en lien étroit avec le monde de la recherche, en étant porteuse d'une innovation à forte valeur ajoutée ou en étant basée sur une rupture technologique protégée par un actif de propriété Intellectuelle	Enveloppe : Maximum 2 000 000€
Bourse French Tech	Innovation des entreprises, industries et services		petite entreprise	BPI France	Aider les jeunes entreprises de la french tech à se lancer en les aidant à financer leurs premières dépenses	a) projets de création d'entreprise à fort potentiel de croissance à partir de tout type d'innovation, b) projets nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique ...	Petite Entreprise (moins de 50 personnes et CA ou total bilan < 10 M€), jeune et à réel potentiel de croissance immatriculées en France il y a moins d'un an, quel que soit le secteur d'activité ou entrepreneurs personnes physiques sous réserve d'être accompagnés par une structure	Jusqu'à 30k par projets
Soutien aux projets de diversification des sous-traitants de filière automobile	Innovation des entreprises, industries et services		Entreprise	BPI France	Soutenir les sous traitants de la filière automobile dans leurs projets d'investissements et de diversification de leur activité, que cela soit au sein de cette même filière (automobile & mobilités) ou pour se positionner sur d'autres secteurs	Projets structurants pour les entreprises et pour le secteur automobile en cas d'investissement au sein de ce dernier	entreprises ayant réalisé au moins 15% de leur chiffre d'affaires dans la filière automobile au cours des deux dernières années	Enveloppe : tickets d'au moins 500k pour les startups/PME/ETI et 2M pour les grandes Entreprises
Solutions et technologies innovantes pour les batteries	Innovation des entreprises, industries et services	10/01/23	Entreprise	BPI France	Poursuivre les efforts permettant de développer une offre nationale, d'extraction de matériaux stratégiques au recyclage, en soutenant la recherche, l'innovation et le premier déploiement industriel de projets pertinents	doivent proposer des solutions innovantes capables de stimuler le développement, la production et la commercialisation de produits, procédés technologiques ou services créateurs de valeur	entreprise seule, quelle que soit sa taille OU consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche	
Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et	Innovation des entreprises, industries et services	11/01/23	Entreprise	BPI France	Soutenir le développement d'une offre souveraine de systèmes, composants et services dans la mobilité routière automatisée, connectée et bas carbone.	i) systèmes et véhicules automatisés et connectés. ii) infrastructures routières : maintenance prédictive et équipements intelligents de service à la mobilité routière	Projets individuels ou collaboratifs. Portés par une PME, ETI ou grande Entreprise	
Métaux critiques	Innovation des entreprises, industries et services	30/01/24		BPI France	Réduire la dépendance aux approvisionnements extra-européens de métaux critiques dans les filières stratégiques, avec un intérêt accru sur les champs industriels, climatiques et environnementaux	Initiatives ambitieuses rapidement industrialisables permettant de réduire la dépendance en métaux critiques et de développer une filière d'avenir (création de nouvelles unités de production, transformation des unités existantes, mise en œuvre de procédés industriels innovants)	acteurs émergents ayant le potentiel de devenir compétitifs au niveau mondial ou acteur d'excellence en place	

French Tech Accélération	Technologies numériques	jusqu'à épuisement des fonds	accélérateur de startups	Caisse des Dépôts (et gestion par Bpifrance)	Identifier les accélérateurs privés français dans lesquels le Fonds French Tech Accélération pourrait investir			Pour favoriser l'essor des accélérateurs de startups, le « Fonds French Tech Accélération », doté de 200 M€, a été créé dans le cadre de l'action « French Tech » du
Développement de mini et micro-lanceurs	Spatial	19/01/23	Entreprise	BPI France	Soutenir les projets d'activités démonstratives, permettant la montée en maturité du système de lancement ou de ses composants, et d'éprouver les modèles économiques et les conditions d'industrialisation et solutions de mise en orbite	projets d'amorçage (individuel uniquement, budget entre 0,4 et 1,2M et) ou de développement et d'industrialisation (budget entre 1,2 et 5M pour un projet monopartenaire et 2M et 5M pour un projet collaboratif)	Pour les projets monopartenaires : PME immatriculée en France, pour les projets collaboratifs : consortium associant entreprise(s) de toute taille, institut(s) de recherche et/ou organisme(s) de recherche. Une attention particulière sera accordée aux projets portés par les acteurs émergents (startups et PME-ETI innovantes) de la filière du New Space	